



République Française
Département de Seine-Maritime
Arrondissement de Dieppe
Canton de NEUFCHÂTEL-EN-BRAY

Note accompagnant le C.F.U. 2025

L'exercice 2025 :

- **En fonctionnement** : Les dépenses s'élèvent à 818 378.65 € sur le seul exercice annuel (elles étaient de 700 965.32 € en 2024). Quant aux dépenses réelles (hors écritures d'ordre) elles sont de 722 504.89 € à comparer celles de l'exercice 2024 qui étaient de 656 990.59 €, elles ont augmenté de 65 514.30 €. Cette différence de dépenses de fonctionnement réside dans des dépenses 2025 que l'on qualifiera d'exceptionnelles : des travaux de réparation d'étanchéité sur la Mairie pour environ 18 000 €, de la réalisation d'un ABC pour environ 24 000 €, trop perçu de centimes de l'année 2024 pour 4 388 €, une annulation de dette de loyer pour 2 286 €, pour un versement de plus 6 000 € comparé à 2024, l'acquisition d'un logiciel de gestion de cimetière. Quant aux dépenses relatives aux salaires, elles ont été maîtrisées (2025 : 290 762 € et 2024 : 289 893 €). De même, les charges financières restent stables et faibles.

Quant aux recettes, elles s'élèvent à 902 687.61 € (elles étaient de 847 438.38 € en 2024), elles progressent donc de 55 249.23 €. Cette progression s'explique par davantage de dotations perçues + 23 000 € notamment en provenance de l'Etat, par un remboursement de sinistre pour environ 10 000 € et une vente de terrain pour 9 000 €.

Le C.F.U. de fonctionnement laisse apparaître pour l'exercice 2025 un excédent de 131 210.72 € qui vient abonder un résultat cumulé s'élevant désormais à 601 733.89 €.

- **En investissement** : Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 818 378.65 €. Quant aux recettes constatées, elles s'élèvent à 681 788.52 € ce qui laisse apparaître un déficit d'investissement d'exercice de 136 590.13 €.

Le résultat de l'exercice 2025, toutes sections confondues, est donc de 5 379.41 €.

Résultat cumulé avec les exercices antérieurs :

Nous avons comme résultat cumulé, compte-tenu des résultats des exercices antérieurs, un **excédent global (fonctionnement et investissement) constaté au 31.12.2025 de 375 392.33 €.**

La dette communale se composait d'un emprunt contracté à l'occasion de la construction de la salle de spectacles pour un remboursement annuel de 11 052,82 € (capital et intérêts). Pour mémoire, cet emprunt, à annuités constantes, courait jusqu'en 2025. Cependant, un programme d'investissement pour un passage en LED de l'éclairage public réalisé en cours d'exercice 2023 a été financé pour partie par un emprunt de 46 000 € au taux de 2.30 % sur 11 annuités constantes de 4 780.76 € dont la dernière annuité sera remboursée en 2034. Notons qu'en 2026, la collectivité n'inscrira que le remboursement de ce dernier pour une annuité (capital et intérêts) de 4 780.76 €.

La capacité de désendettement au regard du résultat de fonctionnement est rassurante et favorable aux investissements.

Dany Minel, Maire

